

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 9

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 3 juillet 2024

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE -
MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 h 00), Mme VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGÉ, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 15 h 00), Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN, Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR, M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER, Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER, M. Jean-Marie CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, les Programmes de Réussite Educative (PRE) reposent sur une prise en charge globale mais individuelle des vulnérabilités depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire. Ce dispositif porte exclusivement sur les quartiers définis comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville : Clou-Bouchet Tour Chabot Gavacherie et Pontreau Colline Saint- André.

La mise en œuvre du programme s'organise autour de modalités suivantes :

- Une organisation centrée sur les enfants et adolescents en fragilité.
- Un portage juridique spécifique (CCAS ou Caisse des écoles).
- Une équipe pluridisciplinaire de professionnels de terrain.
- La mise en œuvre de parcours individualisés.

La ville de Niort confie depuis 2005 au Centre Communal d'Action Sociale la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

.../...

Dans la continuité des actions menées en 2023/2024, il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS de reconduire, pour la période allant de septembre 2024 à juillet 2025, les actions suivantes permettant de mettre en œuvre un accompagnement individualisé des enfants et jeunes :

- L'ingénierie du PRE : coordination et administration du dispositif.
- L'accès aux soins en fonction des besoins identifiés : accompagnements psychologiques notamment, bilans psychomoteurs, séances de psychomotricité, services d'orthophonie...
- Le dispositif Coup de Pouce Clé pour des enfants de CP dans chacune des écoles élémentaires du « contrat de ville ».
- Le dispositif Coup de Pouce CLEM : ateliers de mathématiques pour des enfants de CE1 dans 3 écoles « contrat de ville ».
- Le dispositif Coup de Pouce langage : atelier langage pour des enfants de Grande Section dans chacune des écoles maternelles « contrat de ville ».
- Les accueils éducatifs du soir menés sur le second créneau des activités périscolaires en direction d'une cinquantaine d'enfants : aide aux devoirs, lectures, jeux éducatifs...
- L'accompagnement à la parentalité de la psychologue du service Petite Enfance.
- La médiation en milieu scolaire.
- L'atelier langage en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie notamment sur le dispositif Services Civiques en lien avec la Ligue de l'Enseignement (6 volontaires) ou un autre organisme en mesure de recruter et mettre à disposition des volontaires.

Le coût global de ces actions qui englobent la valorisation d'actions portées par le CCAS, ainsi que l'ingénierie du PRE, représente un budget prévisionnel de 146 896 €.

La demande de subvention PRE sollicitée auprès de l'Etat par le CCAS est estimée à 85 000€ pour l'exercice 2024.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la reconduction de ces actions et leur financement pour le Programme de Réussite Educative ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à rechercher les financements permettant de mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer les conventions afférentes à ces actions.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 juillet 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE

Nicolas VIDEAU